

Urssaf
35 RUE DE LA HAYE

2112C00 342

A MONTPELLIER, le 19 Avril 2018

34937 MONTPELLIER CEDEX 9

U342-200418-206208-015967-1/1-016055-048/195 2/180419-00/RD04L00-00



VOTRE CONTACT

Tél: 3698-tarif local
Courriel : www.secu-independants.fr/contact

VOS RÉFÉRENCES

N° Sécurité Sociale 158027504001412

Rappeler ce numéro de Sécurité Sociale
pour toute correspondance

N° SIRET 48481487600021 A

N° TI 917 1241509973 5

Page 1 / 1

MR THOMAS THIBAUT EIRL
9 IMP LES HAUTS DE SÉRIGNAN
34410 SERIGNAN

MONTANT DE L'ÉCHÉANCE

MONTANT DES COTISATIONS	262,00
MONTANT À PAYER	262,00 €

Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous le montant de l'échéance trimestrielle de vos cotisations et contributions sociales obligatoires.

La date limite de paiement de cette échéance est fixée au 07 Mai 2018.

Pour régler cette échéance, nous vous invitons à télépayer en ligne (www.secu-independants.fr).

Si vos revenus ne dépassent pas le plafond du montant légal relatif à l'obligation de paiement dématérialisé (3973 €), et uniquement dans ce cas, vous pouvez adresser le coupon ci-dessous accompagné du montant dû par chèque à l'ordre de l'Urssaf.

Simple, rapide et sécurisé : pour vos prochaines échéances, adhérez au prélèvement automatique, mensuel ou trimestriel sur www.secu-independants.fr

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec nos conseillers au 3698.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Télépaiement validé le 30/04/18

Le directeur responsable du recouvrement

A découper suivant le trait

N° Sécurité Sociale 158027504001412

Rappeler ce numéro de Sécurité sociale
pour toute correspondance

N° SIRET 48481487600021 A

N° TI 917 1241509973 5

2EME TRIMESTRE 2018

Date limite d'envoi

07 05 2018

MONTANT À PAYER

262,00 €



ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT

MR THOMAS THIBAUT EIRL

Urssaf
35 RUE DE LA HAYE
34937 MONTPELLIER CEDEX 9

9 IMP LES HAUTS DE SÉRIGNAN
34410 SERIGNAN

+28>91>917000001241509973>1820>

26200+